



# Vous former en alternance au Cnam

## Le plus court chemin vers l'emploi

*Pour votre poursuite d'études, vous recherchez un mode d'enseignement en prise directe avec le monde de l'entreprise. Le Cnam Nord – Pas de Calais vous offre, grâce aux formations en alternance, l'opportunité d'obtenir un salaire, un savoir-faire et un diplôme reconnu dans de nombreuses spécialités. Un véritable tremplin vers des métiers riches et diversifiés !*

### ► Pourquoi choisir l'alternance ?

- **Vous apprenez un métier !**

Vous accumulez une solide expérience sur le terrain et un savoir-faire pratique.

- **Vous êtes salarié en CDD ou CDI**

Vous êtes rémunéré(e) pendant votre formation et vous bénéficiez des mêmes droits sociaux que les autres salariés.

- **Vous bénéficiez d'une formation diplômante reconnue**

Vous suivez une formation adaptée aux exigences professionnelles et aux compétences recherchées en entreprises.

### ► Quelles formations, quels diplômes ?

Le Cnam Nord – Pas de Calais vous propose de nombreuses formations en alternance dans le cadre des contrats de professionnalisation.

- **des Titres homologués Bac+2 du Cnam inscrits au RNCP\* et BTS**
- **des Licences (L3)**
- **des Titres homologués Bac+4 du Cnam inscrits au RNCP\***

\* Répertoire National des Certifications Professionnelles



## ► Liste des formations en Alternance proposées en 2010

Diplômes accessibles niveau bac	Localisation des enseignements
<b>Assistant(e) de gestion – option Administration et finance</b> (Titre homologué RNCP III – Bac+2 - L1+L2) <i>Durée de formation : 1200H / 24 mois</i>	VALENCIENNES
<b>Assistant(e) de gestion – option Logistique et transport</b> (Titre homologué RNCP III – Bac+2 - L1+L2) <i>Durée de formation : 1200H / 24 mois</i>	VALENCIENNES
<b>BTS Assurance</b> En partenariat avec l'ADEFA <i>Durée de formation : 1200H / 24 mois</i>	LILLE
<b>Chargé(e) d'accompagnement social et professionnel</b> (Titre homologué RNCP III – Bac+2 - L1+L2) <i>Durée de formation : 1200H / 24 mois</i>	VALENCIENNES (en projet)

Diplômes accessibles niveau bac +2	Localisation des enseignements
<b>Licence Economie et Gestion - Toutes options</b> Mentions Commerce international, Gestion d'Entreprise ou Finance (L3 – Bac+3) <i>Durée de formation : 600H / 12 mois</i>	LILLE VALENCIENNES
<b>Licence Informatique générale</b> (L3 – Bac+3) <i>Durée de formation : 600H / 12 mois</i>	LILLE
<b>Licence Ressources Humaines et Relations Sociales</b> (L3 – Bac+3) <i>Durée de formation : 600H / 12 mois</i> <b>Possibilité de poursuite : Responsable de Ressources Humaines - (Titre homologué RNCP II - M1 – Bac+4)</b>	LILLE VALENCIENNES

Diplômes accessibles niveau bac +3	Localisation des enseignements
<b>Responsable commercial en vente ou mercatique</b> (Titre homologué RNCP II - M1 – Bac+4) <i>Durée de formation : 600H / 12 mois</i>	LILLE (en projet)
<b>Responsable en gestion</b> (Titre homologué RNCP II - M1 – Bac+4) <i>Durée de formation : 670H / 12 mois</i>	LILLE

*Pour tout autre diplôme ou projet de formation dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, d'un CIF en journée, pour un ou plusieurs salariés d'une même entreprise, n'hésitez pas à nous contacter !*

*Pour les entreprises qui le souhaitent, une formation spécialisée au tutorat est également proposée dans nos centres.*



## ► Le contrat de professionnalisation

### Un bon plan pour les jeunes et pour les entreprises !

Le contrat de professionnalisation vous permet d'obtenir une qualification ou un diplôme reconnu tout en travaillant, une opportunité de réussir votre insertion ou réinsertion professionnelle.

Contrat de formation en alternance, il associe une formation pratique en situation de travail et une

formation théorique dans un organisme de formation ou dans une entreprise.

**Le contrat de professionnalisation vous concerne plus particulièrement si vous avez moins de 26 ans, mais aussi si vous êtes demandeur d'emploi de plus de 26 ans.**

### Un vrai contrat de travail

Artisans, commerces, industries ou associations, toute entreprise privée assujettie au financement de la formation professionnelle continue peut conclure des contrats de professionnalisation y compris les entreprises de travail temporaire.

Ce contrat remplace l'ensemble des anciens contrats en alternance : contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Il s'agit d'un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une période de professionnalisation, en lien avec la qualification recherchée, de 6 à 12 mois et jusqu'à 24 mois dans certains secteurs professionnels.

**La rémunération** dépend de votre âge et de votre niveau de formation initial (avec ou sans le Bac.) :

Jeune de moins de 21 ans	Minimum 55% du SMIC (65% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou équivalent)
Jeune de 21 à 25 ans	Minimum 70% du SMIC (80% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou équivalent)
Demandeur d'emploi de 26 ans et plus	Au moins 85% du minimum conventionnel (plancher : 100% du SMIC)

### Une formation sur mesure pour une qualification reconnue

La formation a lieu durant le temps de travail, en alternance, et représente 15 à 25 % de la durée de la professionnalisation (150 heures au minimum et 240 heures au maximum). Les partenaires sociaux peuvent augmenter cette durée, notamment pour les actions diplômantes.

Le programme, déterminé entre l'employeur et le salarié, fait l'objet d'une convention signée entre l'entreprise et l'organisme de formation. Cette convention précise les objectifs, le programme, les modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction de la formation.

Dans tous les cas, pour être acceptée, la formation doit être :

- . soit enregistrée dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP),
- . soit reconnue dans les classifications de la convention collective nationale ou enregistrée sur la liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la branche professionnelle concernée.

La prise en charge financière est effectuée par l'OPCA de la branche professionnelle, dont toute entreprise est affiliée.

### Quels sont les avantages ?

#### **Pour vous :**

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance : vous êtes rémunéré et vous bénéficiez d'une formation pendant vos heures de travail.

Vous accumulez de l'expérience professionnelle et préparez une qualification ou un diplôme reconnu.

La formation est totalement gratuite pour vous.

Autre avantage pour vous, ce contrat vous donne droit aux ASSEDIC en cas de non transformation en CDI à l'issue de votre formation / contrat d'alternance.

#### **Pour votre employeur :**

L'employeur bénéficie d'une prime de 1000 à 2000 € pour l'embauche d'un jeune \*.

Les procédures administratives sont simplifiées et l'employeur peut choisir le mode de contrat de professionnalisation : en CDD ou en CDI.

Les coûts de formation, d'évaluation et d'accompagnement sont totalement pris en charge par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé). Les frais liés au tutorat peuvent également être financés par l'OPCA.

Seuils sociaux et fiscaux : Les jeunes en contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise. (sauf pour le calcul des risques)

\* selon texte actuel en vigueur



## ► Informations pratiques

### Organisation de l'alternance / Inscriptions

Nos formations en alternance débutent à la rentrée (en septembre ou octobre).

La période de professionnalisation se déroule sur une à deux années à raison de deux journées de cours par semaine ou une semaine en formation et deux semaines en entreprise, selon les cas. (interruption des cours durant les vacances « scolaires »)

Les dossiers de candidature aux formations doivent nous parvenir **avant le 30 Juin 2010**.

Les dossiers complets parvenus après cette date seront étudiés dans la limite des places disponibles.

L'admission des candidats est prononcée par une commission pédagogique après examen du dossier de candidature + entretien individualisé de motivation et sous réserve de l'obtention du diplôme exigé à l'entrée en formation

### Comment trouver un contrat ?

C'est décidé, ce sera alternance, la priorité maintenant est de trouver l'entreprise avec laquelle vous allez signer le contrat de professionnalisation. Pour une rentrée en septembre ou octobre, il est préférable de commencer la prospection des entreprises dès le mois de Mars. Votre meilleur argument pour convaincre votre futur employeur est votre motivation à apprendre le métier et les méthodes spécifiques de l'entreprise.

#### *Quelques pistes pour bien débiter et réussir sa formation en alternance*

- Sollicitez les entreprises en envoyant CV et lettre de motivation ou en démarchant directement les entreprises et commerces de votre ville. (pensez à relancer par téléphone les entreprises contactées la semaine précédente)
- Consultez les annonces d'emploi sur le site de l'ANPE, les sites spécialisés « emplois et stages », dans la presse régionale ou gratuite, auprès des missions locales...
- Participez aux forums dédiés au recrutement organisés près de chez vous.
- Lors d'un entretien, demandez s'il est possible de faire un petit stage d'observation de quelques jours (ou pourquoi pas un job d'été dans l'entreprise) et mettez-vous bien d'accord sur les tâches que vous aurez à accomplir durant la période de professionnalisation.

***Chaque année, 400 000 jeunes choisissent l'alternance.  
Pourquoi pas vous ?***

Les conseillers du Cnam peuvent vous aider à définir votre projet professionnel et vous accompagner lors de la recherche de l'entreprise avec qui vous allez signer le contrat de travail !

## ► Contacts

### Centre Cnam de Lille

8 Bd. Louis XIV  
59044 LILLE Cedex

Tél. 03 20 29 86 68

[alternance.lille@cnam-npdc.org](mailto:alternance.lille@cnam-npdc.org)

### Centre Cnam de Valenciennes

Rue du Faubourg de Paris  
Université du Moulin  
59313 VALENCIENNES Cedex 9

Tél. 03 27 51 77 61 / 62

[alternance.valenciennes@cnam-npdc.org](mailto:alternance.valenciennes@cnam-npdc.org)